



Objet : Election du Conseil Municipal des Jeunes Promo 2026 le 15 octobre 2026

Madame, Monsieur,

Les élections pour la constitution du nouveau Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) aura lieu le **15 octobre prochain** en salle du conseil.

Le Conseil municipal des jeunes est l'occasion pour votre enfant de s'impliquer au sein de sa commune mais aussi de s'initier à la politique (intérêt général, action publique au service des citoyens). C'est ainsi que chaque élu(e) du CMJ pourra participer à la vie de sa rue, de son quartier et de sa commune afin :

- d'apprendre les règles, les droits et les devoirs qui régissent l'administration d'une commune
- faire l'apprentissage de la vie citoyenne
- de prendre connaissance des possibilités économiques et matérielles disponibles pour réaliser les projets municipaux

Créé en 2016 à Soyons, le CMJ est né de la volonté de la municipalité d'associer les jeunes à la vie de la commune et au fonctionnement des institutions, en développant la démocratie participative locale.

Exemples de réalisation des mandats précédents :

- Participation aux commémorations
- Inauguration dont la pose de la première pierre du cabinet médical
- Visite du Musée de la Résistance au Teil
- Nettoyage des berges
- Cueillette de tulipes offertes aux plus âgés de la commune
- Journée à Paris avec visite de la Mairie de Paris et de l'Assemblée Nationale (un voyage est prévu par mandat)
- Journée à l'hôtel de Région à Lyon

Les jeunes pouvant se présenter en tant qu'élus(e) du CMJ et/ ou voter sont ceux :

- Résidant ou ayant au moins un parent résident sur la commune de Soyons
- Âgés de 9 à 14 ans inclus

Le CMJ est composé de **10 Conseillers Municipaux Jeunes élus pour un an.**

Votre enfant souhaite être candidat :

- il fera des propositions et complètera son dossier de candidature (dossier disponible auprès de la mairie, par email : mairie@soyons.fr ou sur le site Internet de la commune)
- il déposera sa candidature en mairie avant le **30 septembre prochain**

Votre enfant souhaite voter :

- La campagne électorale avec l'affichage des candidats dure une semaine
- Les élections ont lieu de façon démocratique, comme n'importe quelle élection en France : isolements, urnes, bureaux de vote, dépouillement en mairie
- Les résultats sont ensuite proclamés officiellement en mairie, en présence du maire ou de son représentant
- Les nouveaux élus peuvent ensuite siéger au Conseil Municipal Jeunes et commencer à travailler. Leur mandat dure un an à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le bureau de vote sera ouvert à la mairie le 08 octobre de 16h30 à 17h30.

Nous comptons sur la mobilisation de vos enfants qui assure une pleine réussite au projet CMJ de notre commune.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions. Nous aurons grand plaisir à répondre à toute interrogation.

Cordialement,

Hervé Coulmont
Maire

Charlotte Thiney
Adjointe